

Le 15 janvier 2024

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 15 janvier 2024, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel,
M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-01-001 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 11 décembre 2023
 - 18 décembre 2023 (budget)
 - 18 décembre 2023 (spéciale)
5. Comptes à accepter
 - Décembre 2023
6. Embauche Mme Mélanie Poulin – Secrétaire-réceptionniste
7. Embauche M. Anthony Roy – Pompier service incendie
8. ADMQ – Renouvellement adhésion 2024
9. PRIMEAU 2023 – Dépôt projets – Rue Dumas et 23^e Rue
10. Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du programme aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications
11. Plan de Gestion des actifs – Engagement

12. Fête de la Pêche 2024 – Programme d’ensemencement pour une relève à la pêche
13. Offre de services – Énergie Électrique S.B. Inc. – Installation drive et transformateur
14. Membres des comités 2024
15. Rapports des comités
16. Période de questions
17. Levée de l’assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 24-01-002 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l’on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023, celui de la séance spéciale du budget du 18 décembre 2023 et celui de la 2^e séance spéciale du 18 décembre 2023 tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

- 24-01-003 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2023 soient acceptés selon les chèques M2300761 à M2300762, C2300763 à C2300805 et L2300317 à L2300342 pour un déboursé total de 251 868.83 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

EMBAUCHE MME MÉLANIE POULIN – SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

- 24-01-004 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l’on embauche Mme Mélanie Poulin, au poste de secrétaire-réceptionniste pour le service d’administration de la municipalité, en date du 15 janvier 2024 et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

EMBAUCHE M. ANTHONY ROY – POMPIER SERVICE INCENDIE

- 24-01-005 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on embauche M. Anthony Roy, à titre de pompier pour le service incendie de la municipalité de St-Côme-Linière, selon les conditions de travail déjà existantes et avec une période de probation de six mois, recommandée par M. Jean-François Bolduc, chef pompier.

ADMQ – RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2024

- 24-01-006 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale, à renouveler son adhésion à l'ADMQ pour l'année 2024 ainsi que l'assurance responsabilité offerte pour les directeurs municipaux.

PRIMEAU 2023 – DÉPÔT PROJETS – RUE DUMAS ET 23^E RUE

- 24-01-007 ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts (volet 2);

ATTENDU que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme (volet 2).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière au PRIMEAU 2023 volet 2 pour la 23^e Rue et la rue Dumas.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DEPOSEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Compte tenu d'une modification, par le ministère de la Culture et des Communications, du montant maximal admissible dans le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque, la résolution no 23-12-290 est annulée afin d'être remplacée par la suivante :

24-01-008 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Côme-Linière souhaite réaliser le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque estimé à 3 031 962 \$ taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque offre présentement 23.5 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 21 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque ;

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas, il est résolu unanimement:

de déposer une demande d'aide financière de **1 142 300 \$** dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque;

de mandater Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

de maintenir les heures d'ouverture de la bibliothèque au-dessus du minimum demandé par les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec ;

d'assumer une part estimée à un minimum de **1 889 662 \$** dans la réalisation du projet;

d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

PLAN DE GESTION DES ACTIFS – ENGAGEMENT

24-01-009 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Côme-Linière reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Côme-Linière a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Côme-Linière s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

FÊTE DE LA PÊCHE 2024 – PROGRAMME D'ENSEMENCEMENT POUR UNE RELÈVE À LA PÊCHE

- 24-01-010 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que Mme Lucie Gilbert, technicienne en loisirs, soit autorisée à déposer une demande au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche 2024 dans le cadre de la Fête de la pêche qui aura lieu en juin 2024 et qu'elle soit autorisée à agir et signer pour et au nom de la municipalité de St-Côme-Linière tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

OFFRE DE SERVICES – ENERGIE ELECTRIQUE S.B. INC. – INSTALLATION DRIVE ET TRANSFORMATEUR

- 24-01-011 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter l'offre de services d'Énergie électrique S.B. Inc., datée du 9 janvier 2024 et portant le no 3089, afin de faire l'installation et le déplacement de deux *drive* et transformateurs aux puits Paquet, au coût de 6 490\$ plus taxes.

MEMBRES DES COMITÉS 2024

- 24-01-012 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que les comités et ses membres pour 2024 soient :

Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	M. Gabriel Giguère
Comité ruralité et politique familiale	Mme Bianca Perreault M. Simon Breton
Comité d'urbanisme	M. Yvan Bélanger M. Simon Breton
Comité MADA (politique des aînées et familiale)	M. Alain Dumas M. Steven Lebel
Comité gestion des infrastructures	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet
Comité non-accès MTQ	M. Alain Dumas M. Gabriel Giguère
Comité des rues et des routes	M. Alain Dumas M. Steven Lebel
Comité incendie	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet
Comité des finances	M. Alain Dumas M. Jean-Denis Paquet

	M. Steven Lebel
Comité loisirs	M. Alain Dumas Mme Bianca Perreault M. Simon Breton
Représentants Chambre de commerce de Saint-Côme-Linière	M. Simon Breton Mme Bianca Perreault
Comité d'accès à l'information	Mme Bianca Perreault
Comité du plan de gestion des actifs	M. Gabriel Giguère M. Steven Lebel

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-01-013 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19h30.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 12 février 2024, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière